

31030 - Insertion professionnelle

**Proposition d'attribution de subvention à l'association «  
Les Jardins de la Montagne Verte » pour l'année 2019**

CP/2019/479

**Service chef de file :**

I - Mission action sociale de proximité

Résumé :

Le présent rapport propose à la Commission Permanente de reconduire une subvention à l'association « Les Jardins de la Montagne Verte » dans le cadre d'une action d'insertion par le jardinage sur le terrain de la Maison du Département de Bischheim.

**1. PRESENTATION DE L'ACTION ET BILAN 2018/2019**

Le projet « osons jardiner » est une action débutée en 2017 réalisée sur l'emprise de la Maison du Département de Bischheim. Il est né de l'idée d'exploiter le terrain situé autour de ce site (environ 800 m<sup>2</sup>), pour enrichir le champ des réponses à la mission d'aide à l'insertion de publics en difficultés, le tout dans un contexte de prise en compte des nécessités de préservation de l'environnement.

Ce projet, porté par l'association « Les Jardins de la Montagne Verte » à son initiative et sous sa responsabilité, a été soutenu par le Département et donné lieu à la conclusion d'une convention triennale pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2017 au 31 décembre 2019 (délibération du 8 décembre 2016 CD/2016/118 + délibération du 12 novembre 2018 concernant un avenant à la convention).

**1.1 Rappel des objectifs de l'action :**

- **mettre en parcours d'insertion une quinzaine de bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) par an**, dont des bénéficiaires de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, via une activité menée par une association organisant des **chantiers d'insertion** autour de la culture de légumes et fruits (agriculture biologique), et de l'entretien des espaces verts restants, arbres et haies ;
- contribuer par le **don de produits frais** aux besoins de l'épicerie sociale intercommunale de Bischheim/Schiltigheim/Hœnheim (« EPI ») et/ou des différentes associations caritatives locales vers qui les travailleurs sociaux orientent des usagers ;
- créer, en lien avec ces associations, une activité bénévole (récolte/distribution) pouvant faire l'objet d'un engagement dans le cadre du dispositif CD67 volontaires ;
- développer des **ateliers de pédagogie alimentaire** menés par les travailleurs

médico-sociaux de l'UTAMS.

## **1.2 Bilan : L'insertion professionnelle des personnes bénéficiaires**

**Concernant le parcours d'insertion** des 16 bénéficiaires du RSA recruté en 2016, l'année 2017/2018 a permis une évolution favorable des difficultés sociales (logement, santé, mobilité) et une maîtrise du savoir être (régularité dans la présence, dans les horaires, apprentissage du travail en équipe,...).

**12 personnes sur 16 ont vu leur contrat renouvelé en 2018**, avec une augmentation d'heures pour 9 d'entre eux, passant de 9h à 16h semaine. Cette augmentation confirme l'évolution de la capacité à tenir un rythme plus dense de travail et à acquérir des compétences professionnelles.

Parallèlement, **des partenariats avec 2 structures et une commune** ont été créés correspondant à l'augmentation d'une capacité globale d'heures de travail, ainsi qu'un souhait d'ouverture pour les jardiniers :

- Partenariat avec un EHPAD de Schiltigheim : 2 jardiniers ont particulièrement investi un réaménagement de terrain, créant un potager et un espace floral avec les résidents de l'EHPAD ;
- Partenariat avec une résidence sociale : 3 jardiniers effectuent des travaux de menuiserie avec des résidents, créant nombre de bacs floraux et décorations de jardinage ;
- Partenariat avec la commune de Schiltigheim, qui a confié un terrain pour une exploitation maraîchère dans l'esprit de l'action (don des légumes au restaurant du cœur). Un jardinier est en autonomie sur ce jardin.

### **Les parcours d'insertion individuels sont suivis avec**

- Des projets de mise à l'emploi pour 5 personnes auprès de 3 structures d'insertion ;
- Un contrat de professionnalisation pour un jardinier ;
- Des missions d'intérim pour une personne ;
- Une validation des années dans le cadre d'un départ à la retraite pour une personne.

Quatre jardiniers sont en démarche de reconnaissance de handicap pour un emploi adapté ou pour une allocation. Deux d'entre eux effectuent des actions de bénévolat auprès de structures d'insertion (épicerie sociale...).

Par ailleurs, tous ont suivi les formations obligatoires dans le cadre des Parcours Emploi et compétence (habilitation électrique par exemple).

### 1.3 Autres activités

- Des ateliers alimentaires à destination de parents/jeunes enfants ont été menés par la Protection Maternelle et Infantile (PMI) ainsi que par les travailleurs sociaux en Aide Educative à Domicile (AED).
- Des visites organisées du jardin sont effectuées régulièrement par les jardiniers auprès de tiers partenaires afin de permettre à la fois aux jardiniers d'expliquer leurs savoir-faire et connaissance et communiquer à des tiers intéressés par l'action.

Outre l'atteinte des objectifs cités, les Jardins de la Montagne Verte ont permis, via le travail des jardiniers, l'entretien et l'embellissement des espaces verts de la Maison du Département.

## 2. FINANCEMENT

La convention prévoit un financement du projet par le Département à hauteur de 35 000 euros répartis sur trois ans.

En 2017, l'action a fait l'objet de l'attribution d'une première subvention par le Département pour un montant de 5 000 euros (correspondant à la période du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2017). Une seconde subvention de 15 000 euros a été attribuée au titre de l'année 2018.

Afin de poursuivre les objectifs du projet et en particulier celui du retour à l'emploi des jardiniers (formation, accès à un chantier d'insertion, emploi), il est proposé de décider d'attribuer à la Commission Permanente une nouvelle subvention de 15 000 euros pour 2019 à l'association « Les Jardins de la Montagne Verte ».

Cette proposition de subvention s'inscrit dans le cadre d'un pluri-financement puisque l'action fait l'objet d'un soutien financier du Fonds Social Européen (FSE), versé par le Conseil départemental à l'association, pour un montant de 66 351 euros.

Ainsi, le coût global du projet pour l'année 2019 est de 81 351 euros.

La commission territoriale de l'EUROMETROPOLE a émis favorable le 9 septembre 2019.

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer une subvention de 15 000 euros pour l'année 2019.

Code enveloppe budgétaire	Imputation M52	Crédits prévus	Crédits disponibles	Crédits proposés
43251	65-6574-541	30 000,00 €	30 000,00 €	15 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :*

*- décide d'attribuer pour l'année 2019 une subvention d'un montant de 15 000 euros à l'association « Les Jardins de La Montagne Verte » ;*

*- approuve les termes du projet d'avenant de la convention avec l'association « Les Jardins de la Montagne Verte » dans le cadre de la mise en œuvre de l'action d'insertion « osons jardiner », jointe en annexe à la présente délibération ;*

*- autorise son Président à signer ladite convention.*

Strasbourg, le 24/10/19  
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY